

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

Absents excusés : Martial LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-034 – ÉLECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le nombre de représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS est fixé à 7. Ses membres sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il convient de désigner les membres du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS. Cette instance est présidée de droit par le Maire.

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15 ;

VU la délibération n°2026-033 du 30 mars 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 7 ;

CONSIDERANT que la nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE de procéder à l'élection des élus municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Liste 1 : Candidats :

- Martine LHERMENIER
- Véronique BERGERON
- Françoise DUPARC
- Caroline POITEVIN
- Christophe HEBERT
- Claude L'HIRONDEL
- Noëlle LE MAULF

Opérations de vote :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de sièges à pourvoir : 7
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 33
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) 4.71

Attribution des sièges :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Quotient	Nombre de sièges
Liste 1	33	4.71	7

SONT DECLARES ELUS membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Titulaires :

- Martine LHERMENIER
- Véronique BERGERON
- Françoise DUPARC
- Caroline POITEVIN
- Christophe HEBERT
- Claude L'HIRONDEL
- Noëlle LE MAULF

PRECISE que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé de droit par Monsieur le Maire.

Ifs, le 30 mars 2026

Secrétaire de Séance,

Françoise DUPARC

Noëlle LE MAULF

Le Maire,

Michel FATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 1/04/2026
Affichée le : 1/04/2026

Acte à classer**2026-034**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-31-31.00 (MI268753259)**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20260401-2026-034-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Élection des membres au conseil d'administration du
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**Date de décision :** 01/04/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants
5.3.1. CCAS**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** [2026-034.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 01/04/26 à 13:51

Date 01/04/26 à 14:31

Date 01/04/26 à 14:37

Par **LELONG EMILIE**Par **LELONG EMILIE**